AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2353
FR0004159473-FS0978

5 octobre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAISONS FRANCE CONFORT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 ocotbre 2017, la société de droit allemand BNY Mellon Service Kapitalanlage-Gesellschaft mbH[1] (Messe Turm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, 60327 Francfort-sur-le-Main, Allemagne), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er octobre 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS FRANCE CONFORT et ne plus détenir, pour le compte desdits clients et fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte du transfert de la gestion des clients et fonds dont le déclarant assurait la gestion.

[1] Contrôlée par The Bank of New York Mellon Corporation. Le déclarant a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.